

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 180
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Libertés publiques et
pouvoir de police

Sous matière :
Police Municipale

OBJET :
REMBOURSEMENTS
FRAIS DE MISE EN
FOURRIÈRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 27 JUIN 2023

AFFICHAGE EN DATE

DU :
27 JUIN 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE DU :

11 JUIL. 2023

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès
SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI,
Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine
LACAOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Par courriers reçus en mairie les 26 Mai et 08 Juin 2023, Monsieur Jacques FOURNÈS, et
Madame Anne-Marie PIAZZA, demandent le remboursement des frais de mise en fourrière, suite
à la clémence de l'Officier du Ministère Public en date du 10 mai 2023 concernant la
contravention préalable à la mise en fourrière.

Ce point de droit étant confirmé par nos services, Monsieur le Maire propose au Conseil
Municipal d'accéder à la demande d'indulgence de Monsieur Jacques FOURNÈS et de Madame
Anne-Marie PIAZZA.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement, des frais de
mise en fourrière, d'un montant de 121.27€ chacun, soit un montant total de 242.54€, détaillé ci-
dessous.

Prénom NOM	N° de PV	Date d'enlèvement	Immatriculation du véhicule	Montant acquitté
M. Jacques FOURNÈS	6487968106	30-03-2023	EG-271-YM	121.27
Mme A-Marie PIAZZA	6447363165	27-03-2023	AC-319-ZC	121.27
Montant total				242.54

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE le remboursement à Monsieur Jacques FOURNÈS et de Madame Anne-Marie PIAZZA, des frais de mise en fourrière de leurs véhicules, d'un montant de 121.27€ chacun.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

11 JUIL. 2023

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

11 JUIL. 2023

Par publication le :

11 JUIL. 2023

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le **11 JUIL. 2023**

ID : 011-211100763-20230703-DB2023180-DE

